

Compte-rendu de réunion du conseil municipal
Séance du 21 janvier 2011 - 14 h 30

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille onze, le vingt et un janvier, à quatorze heures trente minutes, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 17-01-2011.

Présents : Mmes Chantal Boget, Monique Oddou. MM. Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueytte, Raymond Lecler, Pierre Michel, Frédéric Pinet (jusqu'au point 4), Robert Reynaud, Nicolas Rosin (jusqu'au point 11).

Absent excusé : M. Sébastien Catelan.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

➤ **M. Pierre Michel** est nommé **secrétaire de séance**.

➤ **Le compte-rendu du 17 décembre 2010** est approuvé. Le secrétaire de séance de ce dernier conseil rappelle que les comptes rendus sont distribués à la population et que ces procès verbaux récapitulent les décisions prises mais non l'intégralité des débats, ni les interventions personnelles. Pour que l'action des conseillers municipaux soit plus lisible, l'exécutif propose d'élargir le nombre de rapporteurs.

2 – Etude bois énergie, compte rendu final du bureau d'étude Expert Energie

Les réseaux de chaleur peuvent être financés par l'ADEME et la région. Ils posent comme contrainte préalable une consommation maximum de 160 KWh /m² par an. L'évolution thermique déjà présentée au rendu intermédiaire de l'étude (conseil municipal du 15 novembre 2010) pourrait être subventionnée par d'autres collectivités (contrat de territoire, état). L'emplacement du silo n'est pas définitivement arrêté bien que l'étude ait privilégié l'ancien réservoir. A l'autre extrémité du réseau, vers le préau de l'école, il serait très bien placé aussi (cela ne changera pas les données financières puisque le réseau aurait la même longueur). Le fait qu'il y ait des personnes privées supplémentaires (2 ou 3 seraient envisageables) sur le réseau n'est pas un problème, au contraire, il permettra de répartir les charges. En résumé, il resterait à charge de la commune : chaudière et réseau 145 000 € (subvention à hauteur de 40 %), chauffage central 60 000 € (pas de subvention prévue dans l'étude), travaux d'isolation 50 000 € (7 000 € de subvention).

3 – ADSEA

Rapporteur : **Jean-Jacques Ferrero**

Le collectif de défense de la MAS composé d'élus et toute personne concernée se réunit tous les lundis. Le lundi 24 janvier, lors de la réunion prévue en préfecture, il apportera la pétition signée par 800 personnes. La journée semble importante : parents d'élèves, commerçants, salariés se mobilisent pour accompagner le collectif. L'entreprise Pinet est remerciée pour la mise à disposition d'un car. Les salariés sont invités à cette réunion, ils sont fortement pénalisés par la décision de transfert sur Gap. Unanimement, les populations souhaitent que la MAS reste à Rosans, que l'aménagement du territoire qui était une priorité il y a 40 ans le reste.

4 – Assainissement collectif, mise en concurrence bureaux d'étude pour les stations de Baudon et des Buissons

Un cahier des charges a été proposé aux services du conseil général qui a apporté quelques corrections pour la mise en concurrence des bureaux d'étude. Au vu du coût élevé prévu, des questionnements demeurent sur la future station des Buissons (dimensionnement, possibilité de relevage pour retrouver la station en service).

5 – Personnel, demande des agents (jours d'ancienneté, temps de travail, formation, régime indemnitaire)

Rapporteur : **Pierre Michel**

Suite aux demandes des agents exprimées lors des entretiens et de la notation, la commission du personnel s'est réunie et propose les décisions suivantes :

- Le conseil municipal accepte, à compter de l'exercice 2011, de faire bénéficier de l'attribution de jours de congés exceptionnels d'ancienneté au personnel communal (1 jour tous les 5 ans) limités à 5 jours.
- Vu la difficulté à évaluer les besoins futurs notamment à l'école, pas d'augmentation statutaire du temps de travail.
- Le conseil donne un avis favorable aux demandes de formation informatique et à la prise en charge du CAP petite enfance pour un agent.
- Le conseil ne souhaite pas attribuer une nouvelle indemnité de technicité supplémentaire pour les travaux effectués en régie par les agents techniques car cela fait partie des sujétions liées à la fonction.

6 – Assurance, information sur le choix du cabinet

Rapporteur : *Josy Olivier*

L'agence Rossetto (Axa) a présenté l'offre moins disante pour l'ensemble des contrats d'assurance de la commune (responsabilité civile, dommage aux biens, véhicules et protection statutaire).

7 – Motion ONF

Rapporteur : *Josy Olivier*

Il est proposé au conseil une motion à adresser à Madame la Directrice de l'agence de l'office national des forêts des Hautes-Alpes. En effet, il est signalé qu'il serait envisagé de supprimer l'Unité Territoriale du Serrois-Laragnais dont le siège est à Laragne.

- **Le conseil** accepte d'approuver une motion afin que l'unité territoriale ONF du Serrois-Laragnais reste à Laragne.

8 – Centre bourg, indemnisation de M. Miellou, réclamations

Rapporteurs : *Pierre Michel, Josy Olivier*

Pour les besoins des travaux du centre bourg réalisés en 2010, les entreprises ont tracé et utilisé une piste du fer à cheval jusqu'à la rue des jardins. Cette piste traversait un champ travaillé par Monsieur René Miellou de Moydans. Ce dernier a donc été pénalisé par les travaux communaux (perte de récolte,...).

- Le conseil municipal accepte que la commune verse une indemnité compensatoire de 200 € à Monsieur René Miellou.

Deux particuliers se sont plaints des dommages causés par les travaux du centre bourg. Une expertise est prévue chez Monsieur Ripert pour les infiltrations dans sa cave et Monsieur Claude Garcin a porté plainte au tribunal administratif pour un présumé préjudice causé par le muret construit devant sa maison.

- Dans le cadre de ses délégations, le maire peut ester en justice et représenter la mairie pour ces affaires.

9 – Ruisseau de Chameyer, tracé du géomètre (présenté avant le point n° 3)

Rapporteur : *Dominique Gueytte*

Il y a quelques années, pour redresser le ruisseau de Pigerolles qui érode les berges, menace le chemin de Chameyer et à terme les habitations situées en aval, il avait été fait appel à une entreprise sans faire les déclarations nécessaires. Un riverain ayant protesté, le projet s'est arrêté et le chemin a été fermé à la circulation. Une réunion a été organisée en juillet dernier avec Laurent Haro, président du syndicat des rives de l'Eygues (SIDRESO) et les riverains principaux pour relancer ce dossier. Cette réunion était positive puisque les intervenants sont d'accord pour parvenir à une solution satisfaisante pour tous et garantir notamment la sécurité. Il a été décidé qu'un géomètre lève le terrain et que cela soit superposé au cadastre.

- Le SIDRESO sera à nouveau contacté pour organiser avec l'ONEMA (défense des milieux aquatiques) une poursuite du projet.

10 – Commission tourisme, accueil de touristes à cheval

Rapporteur : *Raymond Lecler*

A l'invitation de Julien Tortora, la commission tourisme a pris connaissance des détails de la boucle équestre mise en place par le syndicat de randonnée (160 kms pour le Serrois-L'Oule). Compte

tenu de l'intérêt du projet, il est proposé que la municipalité soutienne l'initiative et permette un accueil de qualité aux cavaliers, l'accès aux fontaines pour les chevaux, l'installation des anneaux pour que les cavaliers puissent attacher leur monture à proximité.

- **Une réunion sur place permettra de préciser les travaux à réaliser, la circulation des chevaux dans le village, l'emplacement des anneaux (village, fer à cheval).**

11 – Camping, définition des besoins

Rapporteur : *Josy Olivier*

Ayant constaté que malgré les efforts de tous pour assurer l'accueil au camping l'an dernier, il convient de trouver une meilleure formule pour optimiser et grouper les tâches. Les besoins seront définis en termes d'accueil au sens large, de tonte, de fleurissement et de nettoyage du camping.

12 – Tarifs de fermeture de vanne

Rapporteur : *Josy Olivier*

Certains abonnés au service de l'eau qui n'utilisent pas leur maison (à vendre par exemple) demandent à ce que leur vanne soit fermée afin de ne plus payer leur abonnement au service. Il est proposé dans ce cas de fixer un tarif d'ouverture de vanne quand ces usagers souhaiteront avoir de nouveau accès au service de l'eau. Les abonnés au service qui souhaitent faire fermer leur vanne pendant leur absence l'hiver ne seront pas concernés par ce tarif.

Un abonné (propriété en indivis) refuse de payer sa facture d'eau car il avait demandé la fermeture de sa vanne. Sa demande n'a pas été satisfaite et il y a eu une fuite (64 m³).

- **Le conseil fixe à 60 € le tarif d'ouverture de vanne** dans les conditions fixées plus haut.
- Pour ne pas faire tort à l'abonné sans créer de précédent, **la facture de l'abonné indivis ne comptabilisera que le volume d'eau consommé (ils se répartiront la facture).**

13 – Communication autour de la télévision numérique

Rapporteur : *Josy Olivier*

Le 5 juillet, la télévision sera numérique. Les téléviseurs doivent être équipés d'une prise péritel. Les antennes rateaux seront ciblées en priorité pour l'information.

- **L'information sera distribuée avec les comptes-rendus. Plusieurs électriciens seront proposés.**

14 – Questions diverses

- Gravats (Dominique Gueyette). La communauté de communes est en soucis depuis que le Laragnais a été verbalisé pour des gravats non triés. A Rosans, le gardien accepte les gravats (il n'est pas obligé puisque cela est hors déchets prévus de la déchetterie) mais se pose le problème de l'espace. La commune (compétente pour la gestion des gravats) a la possibilité de contacter des concasseurs (broyer à l'état de poudre pour la somme de 1 500 à 2 000 € pour 500 m³). Les maires du canton pourraient être sollicités financièrement puisque la déchetterie reçoit leurs déchets ou être invités à avoir leur propre lieu de dépôt. Les entreprises de maçonnerie n'ont pas de déchets ménagers mais elles utilisent la déchetterie et doivent trier tous les matériaux non admis dans les gravats. Dans certaines déchetteries, les entreprises payent (à Serres 2 € le m³). Avec le vice-président de la CCIB, Max Vaseli, il a été décidé que les déchets de maçonnerie ne seraient plus vidés dans l'enceinte de la déchetterie de Rosans mais qu'il serait accepté que le gardien trie de l'autre côté du grillage où ils pourraient continuer à y être stockés.
- Coupes affouagères (Dominique Gueyette). L'exploitation des coupes affouagères devait être terminée au 31 décembre. Une réunion sur place a permis de constater qu'à ce jour 6 affouagistes n'avaient pas fini. Un courrier va les informer qu'ils ont jusqu'au 30 juin. S'ils n'ont pas fini à cette date, la coupe sera réattribuée.
- Photocopieur (Josy Olivier). L'imprimante de la mairie est abîmée, le copieur a 10 ans. De nouveaux copieurs plus performants permettraient de regrouper les impressions, les copies, les scans rapides. Une entreprise propose du matériel en promotion valable jusqu'à la fin du mois. Il est décidé de faire une mise en concurrence pour du matériel performant notamment sur la couleur.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 18 h 00.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	Secrétaire de séance	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
BOGET Chantal	X	
CATELAN Sébastien	Absent excusé	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	X	
REYNAUD Robert	X	
ROSIN Nicolas	X	